

# Macron est-il toujours légitime ? Juges et policiers doivent-ils lui obéir ?



La plupart des théoriciens sur les formes de gouvernance soutiennent sans désespérer qu'en Démocratie seul le gouvernement en place détient le monopole de la violence légitime pour faire respecter l'ordre public.

Tous les universitaires, philosophes, commentateurs, éditorialistes et sbires du pouvoir payés pour la propagande et non pour l'information nous rabâchent les oreilles avec leur notion d'État de droit.

Mis en place à l'issue d'un processus d'élections citoyennes, la légitimité du gouvernement actuel vaudrait ainsi jusqu'aux prochaines élections.

Ce qui se passe en France actuellement avec Macron et sa bande maffieuse oblige à réfléchir plus sensément pour revenir à la source de l'organisation de la démocratie française.

Dès l'abord et rétrospectivement, on peut désormais affirmer que Macron en 2017 comme Pétain en 1940 sont arrivés par effraction au sommet de l'État, constituant tous deux de grandes anomalies de l'Histoire de notre nation.

L'analogie entre les deux est on ne peut plus pertinente.

En 1940 c'est toute une théorie de politiciens complètement discrédités par la défaite qui abandonne le pouvoir au maréchal, en 2017 c'est toute une théorie de forces antifrançaises discréditées par la défaite des politiciens professionnels qui transfère la souveraineté de la nation à son fossoyeur Macron.

Si dans les formes la France a été le pays d'élections libres, dans les faits tout était truqué dès le départ pour arriver au seul résultat souhaité par la diaspora économique-financière mondialiste qui gère la planète pour son seul profit.

Mais en admettant que le processus démocratique ait été respecté en 2017, les chiffres de l'élection obligent à s'interroger sur la légitimité initiale du chef de l'État compte tenu du nombre de votants qui se sont réellement portés sur son nom :

Sur 47 568 693 inscrits, seuls 31 381 603 suffrages ont été exprimés, soit 66 %.

Sur ces 66 %, Macron en recueille 66,10 %, soit 20 743 128 voix sur 47 568 693 inscrits.

Sur 47 568 693 inscrits Macron est élu avec 20 743 128 suffrages, soit moins de la moitié.

Il est bien élu à la majorité puisqu'au 2<sup>e</sup> tour, seuls 10 638 475 voix se portent sur le nom de Marine Le Pen, mais à la minorité des inscrits.

Les abstentionnistes et les votes blancs peuvent être considérés comme des attentistes qui laissent faire faute de mieux mais ne soutiennent pas, ils veulent voir pour se décider en somme.

C'est probablement de là que naît l'erreur d'analyse des LREM

qui se sont crus investis d'un mandat sans frein de réformes à la hussarde.

Quand Macron affirme « *je vais faire une politique nouvelle pour créer un pays nouveau qui va être great again, le monde ancien est mort* », le Gaulois réfractaire lui répond « *pourquoi pas ??? Vu ce que l'on a connu depuis trente ans, ça ne peut pas être pire* ».

Quand Macron commence à supprimer l'ISF, y'a comme un petit blanc si j'ose dire par les temps qui courent, mais puisqu'on nous a dit que c'est autrement, il faut bien commencer par quelque chose.

Mais quand Macron se met à tout saccager dans le système social redistributif du pays et dans les services publics dont l'efficacité est le reflet de la richesse nationale, Macron et sa bande mafieuse perdent progressivement tout crédit en France jusqu'à arriver en décembre 2018 à moins de 20 % d'avis positifs sur leur politique.

On peut nous seriner qu'un gouvernement ne doit pas diriger un pays en fonction des sondages, il n'empêche qu'un mouvement de contestation soutenu par près de 80 % de la population oblige à réfléchir sur la légitimité du gouvernement et son droit à utiliser la force publique et la violence comme monopole d'État.

Or, quoi qu'en disent tous les théoriciens et exégètes de la virgule et du point d'interrogation qui tartinent confusément leurs 500 pages sur la violence monopole d'État en se noyant sur des détails de l'Histoire sans intérêt pour l'objet examiné, tout le monde oublie l'essentiel qui tient pour la France en quelques lignes de la Constitution et les conséquences qui en découlent par le seul effet de la logique sémantique.

L'article 2 érige le principe de la République française qui est le « *gouvernement du peuple, par le peuple et pour le*

*peuple* ».

**L'article 3 affirme que « *La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum* » et qu'« *Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice* ».**

Comme une majorité de Français ne veut plus ni de Macron ni de sa bande mafieuse LREM, il s'ensuit que désormais le pays n'est gouverné que par une « *section du peuple* » à laquelle la Constitution ne reconnaît aucune légitimité.

Dans la hiérarchie des principes républicains inscrits dans la Constitution, c'est l'article 2 qui prévaut, et l'élection du président de la République pour 5 ans ne vaut plus si le peuple de France estime que le principe du « *gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* » n'est plus respecté.

La majorité des citoyens peut alors décider par référendum d'annuler sans délai le mandat donné à tous ses représentants si elle estime qu'ils ont trahi la souveraineté nationale qu'ils sont en charge de faire respecter par simple délégation et non pour leur propre compte ou le compte d'une faction.

Si le référendum est concluant, tous les mandats sont annulés et il doit être procédé à de nouvelles élections.

Nous voyons donc que le gouvernement Macron est obligé constitutionnellement au référendum si une majorité de citoyens l'exige.

Autre conséquence dont tous les policiers et juges doivent maintenant tenir compte sous peine de devoir s'expliquer si un jour un autre gouvernement est élu : si une majorité du peuple de France reprend aujourd'hui directement à son compte l'exercice de la souveraineté nationale jusqu'à de nouvelles

élections, le gouvernement actuel sur le départ a perdu le monopole de la violence légitime puisque le peuple s'est réapproprié ce pouvoir pour l'exercer directement.

En obéissant aux ordres de ce qui est devenu « *une section du peuple* » à laquelle la Constitution dénie tout droit dans le gouvernement de la nation, ces policiers et juges se mettent dans l'illégalité lorsqu'ils arrêtent ou jugent des citoyens qui demandent pacifiquement à reprendre leur droit constitutionnel d'exercer directement la souveraineté nationale, en attendant de la confier à de nouveaux représentants.

En effet, la police peut toujours avoir le monopole de la violence légitime, mais elle doit alors l'obtenir de la majorité des citoyens de la rue si cette dernière veut bien la lui confier, et non du gouvernement actuel qui ne représente plus qu'une caste minoritaire.

Les juges et policiers devraient ainsi dès maintenant commencer à réfléchir aux ordres de qui ils doivent être avant d'obéir aveuglément.

Et le gouvernement actuel qui persisterait à ne pas répondre aux exigences de la majorité des Français qui veulent de nouvelles élections deviendrait de facto un régime fasciste en s'asseyant sur la Constitution.

À moins qu'il n'obéisse dès maintenant aux injonctions de faire enfin une politique souverainiste en fermant les frontières, notamment à la concurrence déloyale, et en expulsant les désosseurs qui pillent les transferts sociaux et les richesses du pays, en mettant au pas les forces antinationalistes, en quittant l'Onu et les autres machins internationaux qui coûtent un pognon de dingue sans rien rapporter, pour essayer, dans un dernier sursaut, de retrouver la confiance du Gaulois réfractaire.

**Jean d'Acre**

